



Communiqué de presse Hervé SAULIGNAC, Député de l'Ardèche

le 29 septembre 2017

Suppression du Prêt à Taux Zéro dans les zones rurales : Hervé SAULIGNAC s'insurge et dénonce une injustice territoriale !

Dans son plan logement, présenté mercredi 20 septembre, le Gouvernement prévoit de supprimer le PTZ dans les zones C, celles étant considérées comme n'étant pas en tension en matière de marché immobilier. Or, toute l'Ardèche est en zone C. Elle subira donc de plein fouet cette mesure qui méconnaît les réalités économiques et sociales du monde rural.

En effet, le Gouvernement estime que le foncier est moins cher à la campagne et que les jeunes ménages ont plus de facilités pour acheter une maison. Or, c'est méconnaître les niveaux de ressources qui sont aussi plus faibles et les disparités foncières importantes à l'instar de ce que l'on observe en Ardèche.

Attaché à défendre une ruralité qui n'oppose pas la ville à la campagne, il regrette le sens de cette décision qui va malheureusement une nouvelle fois avantager l'attractivité des métropoles au détriment des logements situés en milieu rural.

Une injustice territoriale qu'Hervé Saulignac entend bien combattre notamment en rappelant que 1/3 des PTZ accordés l'an dernier pour aider des primo-accédants étaient signés à la campagne. Un peu plus de 30.000 jeunes ménages ruraux en ont bénéficié. D'autant que le vrai intérêt, ce n'est pas le taux mais le différé de remboursement.

Certes en Ardèche, le PTZ n'aura pas de conséquences directes sur les majors du bâtiment mais sur les artisans qui vivent aussi de la construction de maison individuelle.

Ainsi, c'est un coup porté au secteur du bâtiment mais plus encore aux ménages les plus modestes. Ceux qui sont aujourd'hui locataires vont subir la baisse des APL, qu'ils sachent que s'ils rêvent d'accéder à la propriété, ils ne seront pas mieux traités...